

### **Evolutions des offres groupées de services (forfaits ou *packages*)**

Les banques sont invitées à garantir que leurs forfaits (offres groupées de services) destinés aux clients personnes physiques n'agissant pas pour des besoins professionnels présentent toujours un avantage tarifaire par rapport à l'offre à la carte des services concernés.

Les banques sont invitées dans le cadre du jeu concurrentiel et en fonction des besoins des clients concernés, à mettre en place une nouvelle génération de forfaits qui offre davantage de possibilité de personnalisation.